

le Caylar

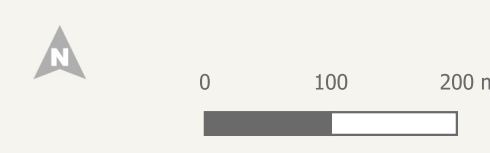
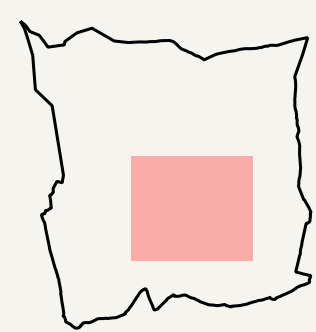
Approuvé le 10 avril 2025

- Zones urbaines**
- UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
  - UCpat - Résidentiel avec qualité patrimoniale
  - UE - Activités économiques
  - UEC - Activités artisanales ou commerciales
- Zones à urbaniser**
- IAU - Ouverte - Dominante habitat
  - ZAUJ - Fermée - Activités économiques
- Zones agricoles**
- A - Agricole
  - Ap - Paysages
  - Apat - Pastoral
  - Ash - Zone humide
- Zones naturelles**
- N - Naturelle
  - Ni - Loisirs
  - Np - Paysage

- Prescriptions réglementaires**
- ★ - Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
  - ★ - Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré linéaire)
  - - Espace bosché classé
  - ▨ - Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
  - ▨ - Emplacement réservé
  - ▨ - Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

- Risques naturels**
- ▨ - Secteurs de risques graves par ruissellement

- - Bâti
- ▭ - Parcelle
- ▭ - A25
- ▭ - Bande de recul applicable en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L111-6 du code de l'urbanisme



Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - D609 - 10m à gauche de l'axe RD609 - cheminement doux entre le village et le camping	CD34	4337 m²
02	ER - Création stationnement public pour la zone d'activités du Caylar	Commune	1345 m²
03	ER - Création trottoir	Commune	351 m²
04	ER - Création passage piéton	Commune	222 m²

